

ÉDUCATION

Mixité sociale : des écarts croissants entre public et privé

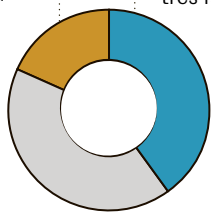
Des élèves défavorisés plus souvent scolarisés dans le public

Répartition dans les collèges publics et privés des élèves de milieu...

défavorisé très favorisé

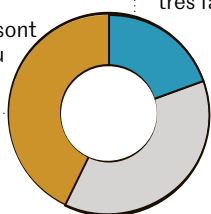
Sur 100 élèves ... dans le secteur privé sous contrat

18,3 sont d'un milieu défavorisé 40,1 sont d'un milieu très favorisé



... dans le secteur public

42,6 sont d'un milieu défavorisé 19,5 sont d'un milieu très favorisé

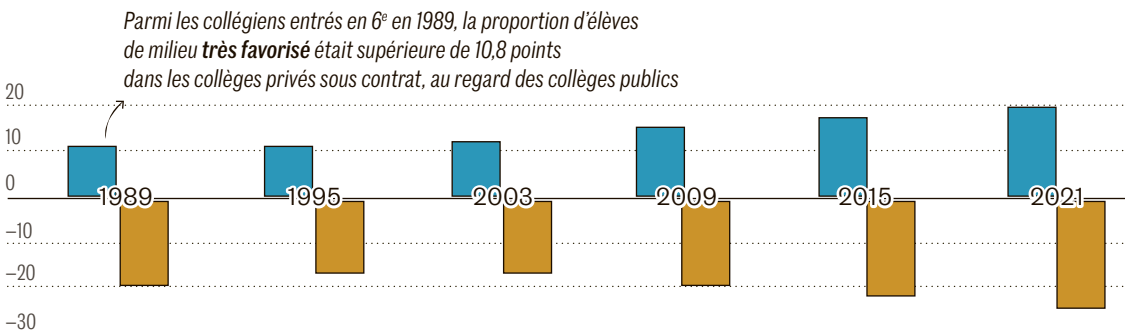


Sources : DEPP ; « Repères et références statistiques 2022 »

Des écarts dans la composition sociale des collèges qui se renforcent entre le public et le privé

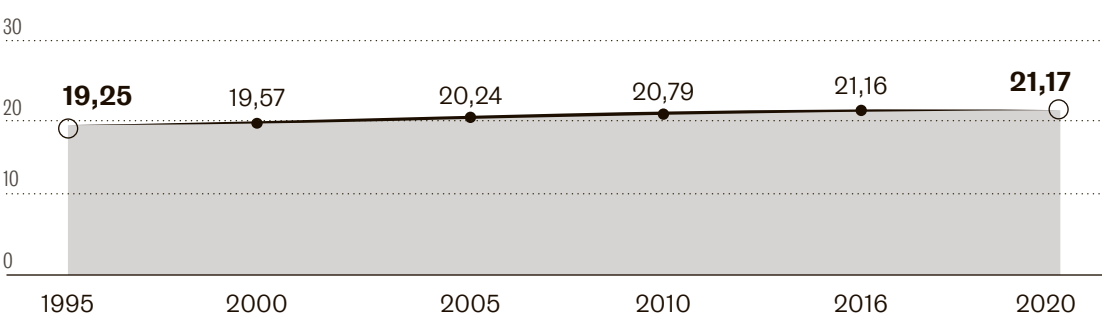
Evolution des écarts de composition sociale entre collégiens du secteur privé et du secteur public parmi les entrants en 6^e, en points de %

défavorisé très favorisé



Un nombre de collégiens scolarisés dans le privé en légère hausse

Evolution de la part d'élèves scolarisés dans les collèges privés sous contrat depuis 1995, en %



Infographie Le Monde

De plus en plus d'élèves très favorisés dans le privé

Au collège, le secteur compte 40 % d'inscrits très aisés, contre 20 % dans le public. Alors que l'entre-soi se renforce, Pap Ndiaye fait de la mixité sociale une priorité

nance cognitive» face à cette décision quelques années plus tard.

A Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) et malgré les remarques de son entourage, Marie avait fait le choix de l'enseignement public pour ses enfants. Son déménagement à Aix-en-Provence remet ses convictions en question. « Le collège public était à cinq minutes de notre domicile, mais des enfants perturbateurs empêchaient les enseignants de faire cours. Mon fils n'avait que quinze minutes de cours effectifs par heure », relate-t-elle.

Déçus par « le niveau et l'ambiance », elle et son mari font le choix de l'enseignement catholique pour leurs deux enfants à la rentrée 2022. « On y sent une vraie préoccupation pour les élèves et un vrai respect de l'autre », affirme-t-elle après deux semaines de cours. L'enseignement catholique, qui représente près de 95 % de l'enseignement privé sous contrat, assure « prendre sa part » sur ces questions de mixité et « être prêt à faire davantage », selon les mots de Philippe Delorme, le secrétaire général de l'enseignement catholique, qui doit aborder le sujet lors de sa conférence de rentrée, jeudi 22 septembre.

Depuis quelques années, les moyens sont répartis entre territoires selon leur composition sociale et des postes spécifiques sont attribués pour les établissements accueillant les élèves les plus défavorisés. Philippe Delorme prévient néanmoins : « La lutte contre l'entre-soi ne se décrète pas. Elle prend du temps. Il y a un travail à faire auprès des familles, celles qui s'autocensurent et n'osent pas venir chez nous, comme celles qu'une trop grande mixité pourrait effrayer. » Dans les faits, la grande autonomie dont bénéficient les chefs d'établissement les laisse très libres de leur stratégie de recrutement.

Pour Philippe Delorme, « dans un souci d'équité », promouvoir un plus fort brassage passe par des aides accrues aux familles inscrites dans l'enseignement catholique pour les aider à payer la cantine ou les transports scolaires, d'autant plus en période d'inflation. Des expérimentations ont été menées, à partir de 2015, pour introduire davantage de mixité sociale, le plus souvent sans le concours de l'enseignement privé, non soumis à la carte scolaire. A Paris, un

secteur multicollège a vu le jour dans le 18^e arrondissement pour brasser davantage les populations. Il a permis, selon une évaluation menée au bout de trois ans, d'accroître la mixité sociale et de réduire la fuite vers le privé. Cette initiative « montre que la fuite vers les établissements privés ne résulte pas principalement d'une volonté de sécession des catégories aisées, mais de la constitution de ghettos scolaires résultant d'une politique urbaine insuffisamment soucieuse de mixité sociale », relève ainsi le sociologue de l'éducation Pierre Merle.

« DANS CE SYSTÈME SCOLAIRE DEVENU MARCHÉ, DES TENSIONS EXISTENT ENTRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LES INTÉRÊTS PARTICULIERS »

AZIZ JELLAB
sociologue

« ENSEIGNEMENT SEMI-PUBLIC »

L'ancienne ministre de l'éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem, à l'origine de ces initiatives, ne dit pas autre chose. « Une politique de mixité sociale ne marche que s'il y a une impulsion au sommet de l'Etat, affirme-t-elle. On peut comprendre l'anxiété des parents de mettre son enfant dans un établissement qui a, à tort ou à raison, mauvaise réputation. Le rôle de la puissance publique n'est pas de se croiser les bras, mais de créer les conditions pour que les établissements scolaires ne provoquent plus cette inquiétude. » D'autres dispositifs, à l'échelle locale, tentent d'impliquer l'enseignement privé sous contrat.

En parallèle de la fermeture de deux collèges publics ghettoïsés et d'une répartition des élèves dans les autres établissements du territoire, le conseil départemental de la Haute-Garonne module depuis 2019 une partie de la dotation de fonctionnement qu'il

attribue aux collèges en fonction de leur composition sociale. Un dispositif d'incitation financière, sous forme de bonus-malus, qui ne concerne que les crédits pédagogiques, de l'ordre de 54 euros par élève en moyenne. Résultat, en 2022 : 56 collèges, tous publics, ont bénéficié d'un bonus, 40 structures publiques et sept privées ont reçu une dotation stable, et 14 collèges, tous privés, se sont vus appliquer un malus.

Comment Pap Ndiaye pourra-t-il construire sa politique de mixité sociale face à cet état des lieux ? Y inclura-t-il l'enseignement privé sous contrat ? Cette question a tout d'un tabou dans la sphère politique, car la crainte de raviver la « guerre scolaire » est grande. D'un côté, l'enseignement privé ne veut pas entendre parler d'intégration à la carte scolaire ou de politique de quota. De l'autre, certains défenseurs du public crient au « séparatisme ».

Pour le secrétaire général du Comité national d'action laïque, Rémy-Charles Sirvent, « distinguer les enfants sur les bancs de l'école selon leur origine sociale pose problème pour la réussite de tous les élèves et du système scolaire dans son ensemble. C'est aussi un obstacle à la laïcité, car c'est là où se concentre le plus de pauvreté que ces questions sont aussi les plus vives ». L'enquête Pisa, lancée par l'Organisation de coopération et de développement économiques, le rappelle à chaque édition : la France est l'un des pays où l'origine sociale des élèves détermine le plus fortement leurs performances scolaires.

Pour autant, le droit français consacre la liberté de choix de l'enseignement des familles. De ce fait, les moyens d'action dont dispose l'Etat envers le privé sont limités. Une situation que relativise le chercheur Julien Grenet. « Avec près de 73 % de dotations publiques accordées par l'Etat et les collectivités territoriales, l'enseignement privé sous contrat est massivement subventionné. Parler d'enseignement semi-public serait plus approprié, et l'Etat pourrait afficher davantage d'exigences », souligne-t-il. L'économiste de l'éducation l'assène : « Si le privé ne fait pas cet effort d'ouverture, la baisse démographique actuelle et une tendance sociétale à l'entre-soi risquent encore d'exacerber les écarts entre public et privé. » ■

SYLVIE LECHERBONNIER

C'est une note des services statistiques du ministère de l'éducation nationale, parue pourtant au cœur de l'été, qui ne cesse d'alimenter les débats dans les cercles éducatifs, tant les chiffres y sont éloquent. Si l'enseignement privé sous contrat accueille environ un élève sur cinq en France depuis plusieurs décennies, l'entre-soi s'y est davantage renforcé que dans le public, indique cette étude, alors que le ministre, Pap Ndiaye, a fait de la mixité sociale l'une de ses priorités. A la rentrée 2021, 40 % des élèves scolarisés dans un collège privé sous contrat étaient issus d'un milieu social très favorisé, contre à peine 20 % dans le public.

Inversement, 18 % des collégiens du secteur privé sous contrat faisaient partie de classes sociales défavorisées, contre 42 % des élèves du secteur public. Des écarts qui n'ont fait que croître, alors que la ségrégation parmi les collèges publics suit une tendance légèrement à la baisse depuis 2018. En 1989, la proportion d'élèves de milieu social très favorisé était déjà supérieure de 11 points en classe de 6^e dans les collèges privés par rapport au public. Elle grimpe aujourd'hui à plus de 20 points, avec une accélération depuis les années 2010. Le collège concentre les enjeux de mixité sociale, il est vrai. A l'école élémentaire, les familles font le choix de la proximité.

Au lycée, l'orientation entre filière générale, technologique et professionnelle provoque un tri social, les classes défavorisées étant plus représentées dans les deux dernières voies. Au-delà des chiffres nationaux, c'est à l'échelle locale que tout se joue, tant lieu de résidence et milieu social sont liés. Historiquement, les collèges et lycées privés se sont davantage implantés dans les centres-villes, volontiers plus bourgeois. Aujourd'hui, si un dixième des collèges privés scolarisent moins de 6 % d'élèves de milieu défavorisé, un dixième en accueille au moins 39 %, note l'étude du ministère de l'éducation nationale.

De fait, les écarts de composition sociale entre le privé et le public atteignent leur paroxysme en Ile-de-France, dans le Sud méditerranéen et les départements et régions d'outre-mer. Le cas de Paris est, à ce titre, exemplaire. Dans la capitale, 37 % des collégiens sont scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat, qui compte 3 % d'élèves défavorisés dans ses effectifs, selon les calculs de l'économiste de l'éducation Julien Grenet. Selon une étude qu'il a conduite en 2017, la « ségrégation sociale » dans les collèges de la capitale est due pour moitié à la typologie du quartier de résidence lui-même, et pour l'autre moitié à la part des élèves inscrits dans l'enseignement privé, une faible part (5 %) relevant d'inscriptions dans un collège public hors secteur.

L'ENTRÉE EN 6^e, POINT DE BASCULE

Si, pour une part, les familles scolarisent leur enfant dans le privé par conviction religieuse notamment, pour une autre, ce choix n'était pas acquis au départ. L'entrée en 6^e marque le plus souvent le point de bascule. La réputation du collège de secteur, la volonté de « donner le meilleur à son enfant » ou des craintes sur le niveau scolaire ou des violences supposées au sein de l'établissement jouent à plein pour éviter le public. Un dilemme qui touche davantage les classes moyennes et supérieures des grandes villes, où la concurrence entre public et privé est plus frontale, mais qui n'épargne pas d'autres territoires.

« Dans ce système scolaire devenu marché, des tensions existent entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, entre l'égalité et la liberté », décrypte le sociologue Aziz Jellab. Cadre dans la fonction publique territoriale près de Clermont-Ferrand, Violaine (les mères interrogées n'ont pas souhaité donner leur nom) n'imaginait pas un instant « mettre ses enfants dans le privé ». Une infirmière scolaire sème le doute pour son fils aîné, détectant une précocité en classe de CE1. « Il sera peut-être davantage dans son élément dans le privé », souffle-t-elle. Issue d'une « famille de profs », Violaine se dit bousculée et réfléchit tout au long de l'école élémentaire, avant d'opter pour un collège privé à l'entrée en 6^e. « Il s'agissait de le protéger », raconte-t-elle, toujours en « disso-